

Réf.	2025	21
------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/09/2025	XX/XX/XXXX	19	13	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DELANGUE** Marjorie, **DUPONT** Catherine, **JALABERT** Laurence, **JOAO** Gaële et **NORDBERG** Anne-Rose ;

Messieurs **BINON** Jean-Olivier, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **GOBLET** Emmanuel, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame **DUVAL** Emmanuelle a donné procuration à Madame **DELANGUE** Marjorie,
Madame **HENNOCQ** Éléonore a donné procuration à Monsieur **SCHMIDT** Éric,
Madame **MAINGONNAT** Cécile a donné procuration à Madame **JALABERT** Laurence,
Monsieur **BRUNEL** Jérémie a donné procuration à Monsieur **DEGIVRY** Thierry,
Monsieur **FRAPIER** Francis a donné procuration à Madame **DUPONT** Catherine,
Monsieur **RIEL** Yannick a donné procuration à Madame **NORDBERG** Anne-Rose,

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MAINTIEN DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

VU la délibération n°2024-014 du 28 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a établi la dernière modification des tarifs pour les services périscolaires,

VU la nécessité d'actualiser les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026 jusqu'au 31 août 2026,

CONSIDERANT la volonté de la commune de maintenir l'accessibilité des services publics à toutes les familles,

CONSIDERANT le contexte économique et la volonté de ne pas alourdir les charges des familles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité**

ACCEPTE le maintien des tarifs votés par délibération n°2024-014 du 28 juin 2024,

APPROUVE les grilles tarifaires en vigueur pour l'année 2025-2026 reconduites sans modification. Elles resteront accessibles au public par les moyens habituels (affichage, site internet de la commune...).

PRÉCISE que les recettes issues de ces prestations de services seront affectées aux budgets 2025 et suivants, sur le compte 7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20250930-DEL_2025_21-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document nécessaire à l'application des dispositions de la présente délibération.

Tarifs restauration scolaire 2025-2026 :

Tarif du restaurant scolaire	Tarif 2025-2026
A	4,98 €
B	4,48 €
C	3,99 €
D	3,49 €
E	2,49 €
F	1,50 €
G	1,00 €
Tarif unique PAI	1,53 €
Extérieur et non réservé	5,60 €

Tarifs Garderie 2025-2026 :

Tarif garderie matin et soir	Tarif 1/2 heure 2025_2026
A	1,73 €
B	1,55 €
C	1,38 €
D	1,21 €
E	0,86 €
F	0,51 €
G	0,34 €
Tarif post études de 18h à 18h30	1,73 €
Extérieur	1,88 €
Pénalité par 1/4 d'heure de retard	15,00 €

*Pénalité de retard : le tarif de 15 euros est appliqué automatiquement par palier de 15 minutes et dès la première minute de retard.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20250930-DEL_2025_21-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Tarifs études dirigées 2025-2026 :

Tarif études dirigées	Tarif à la séance 2025_2026
A	3,19 €
B	2,87 €
C	2,55 €
D	2,23 €
E	1,59 €
F	0,96 €
G	0,64 €
Extérieur et non réservé	3,48 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.